



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2147

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : Modification de la grille tarifaire du parc Arlès Dufour

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Forissier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

## **Séance publique du 18 avril 2011**

### **Délibération n° 2011-2147**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **Modification de la grille tarifaire du parc Arlès Dufour**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins a été ouvert dans le cadre d'un marché public le 13 août 2007. Sa capacité est de 286 places mais seules 200 places sont publiques et gérées par la société Effia pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2013. Une régie de recettes a été établie auprès des services du Trésor public. La société Effia a été nommée régisseur. Un tunnel relie le parc de stationnement au magasin Monoprix qui achète des places de stationnement pour ses clients. Le parc est ouvert de 8 heures 30 à 21 heures au stationnement "horaire". Il est accessible en permanence aux abonnés.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2010-1606 du 28 juin 2010, a décidé de lever l'option d'achat du parc, comme le permet le contrat de location signé avec la société Oullins Park. A compter d'août 2011, la Communauté urbaine de Lyon sera donc propriétaire du parc.

Malgré une progression régulière du chiffre d'affaires, le taux de remplissage du parc reste faible et les recettes sont encore loin de compenser les dépenses.

Rappel des recettes par semestre depuis l'ouverture :

- 2° semestre 2007 (5 mois) :	9 241 €,
- 1er semestre 2008 :	12 444 €,
- 2° semestre 2008 :	20 152 €,
- 1er semestre 2009 :	24 118 €,
- 2° semestre 2009 :	27 626 €,
- 1er semestre 2010 :	35 411 €,
- 2° semestre 2010 :	36 677 €,

soit 72 088 € pour 2010.

Le coût d'exploitation était de 254 695 € TTC en 2010.

Dans ce contexte, il est proposé de revoir la grille tarifaire et de développer l'offre avec de nouveaux forfaits ou abonnements dans le but d'optimiser l'usage du parc de stationnement tout en respectant les objectifs des politiques de stationnement portées par le Plan de déplacements urbain (PDU).

Les propositions suivantes ont fait l'objet de discussions avec l'exploitant du parc, la société Effia :

#### **1° - Tarification horaire**

L'usage du parc, en moyenne et longue durée, est aujourd'hui très faible (91 % des usagers restent moins de 2 heures), ce qui peut s'expliquer par le manque d'attractivité des tarifs du parc sur ces créneaux.

Pour pallier ce problème, il est proposé une révision de la grille tarifaire :

	Actuel (2010)			Proposition
	Fréquentation 2010 nombre de passages	Cumul fréquentation	Tarifs actuels (en €)	Tarifs proposés (en €)
0 - 20'	7116	22,2 %	0,40	0,40
20 - 40'	9792	52,8 %	0,80	0,80
40 - 60'	6132	71,9 %	1,20	1,20
1 - 2 h	6120	91 %	2,40	2,40
2 - 3 h	1608	96,1 %	3,60	3,60
3 - 4 h	648	98,1 %	4,80	4,80
4 - 5 h	180	98,7 %	6,00	5,40
5 - 6 h	168	99,2 %	7,20	
6 - 7 h	108	99,5 %	8,40	
7 - 8 h	60	99,7 %	9,60	
8 - 9 h	24	99,8 %	10,80	8,00
9 - 10 h	12	99,8 %	12,00	
10 - 11 h	12	99,9 %	13,20	
11 - 12 h	0	99,9 %	14,40	
12 - 18 h	24	99,9 %	15,60	10,00
18 - 24 h	12	100 %	28,80	
2 j	12	100 %	57,60	20,00
3 j	0	100 %	86,40	30,00
4 - 7 j	0	100 %	115,20	40,00

Les tarifs actuels sont conservés jusqu'à la quatrième heure.

Au-delà de la quatrième heure, des forfaits de temps sont proposés : entre 4 et 8 heures, entre 8 et 12 heures et jusqu'à 24 heures. Ces forfaits semblent plus attractifs et plus lisibles pour l'utilisateur.

A fréquentation constante, la dégressivité du tarif horaire entraînerait une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 5 %. Avec des hypothèses de progression réalistes de l'occupation du parc liée à la nouvelle grille tarifaire, on peut espérer une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 6 %.

Par ailleurs, deux autres actions, relevant des compétences communales sont à prendre en compte pour favoriser le report du stationnement de moyenne et longue durées dans le parc :

- une amélioration du respect du stationnement payant en surface aux abords du parc, théoriquement limité à une heure et demie au maximum,
- la réduction du nombre de places gratuites en surface dans un périmètre proche du parc de stationnement.

## 2° - Les formules d'abonnement

### 2.1 - baisse des tarifs d'abonnement existants

L'exploitant du parc indique avoir un nombre significatif de demandes d'abonnement non suivies d'effet au motif que les prix seraient trop élevés (ils sont actuellement calculés sur la base de tarifs appliqués sur Lyon).

Ce parc de stationnement payant étant le seul en dehors du secteur Centre "Lyon-Villeurbanne", il est proposé des tarifs d'abonnement adaptés, à savoir :

Abonnements	Tarifification actuelle	Tarifification proposée
Résident	62,70 €	45,00 €
Illimité	83,60 €	60,00 €

Il y a aujourd'hui 15 abonnés "résident" et 20 "illimité". Pour que le chiffre d'affaires sur les abonnés reste stable, la baisse tarifaire impose d'avoir une douzaine d'abonnés supplémentaires, ce qui semble réaliste.

### 2.2 - La création de nouvelles formules d'abonnement

- forfaits 7 jours : 40 €,
- forfaits week-end : 20 €,
- abonnements motos : 29,70 € par mois (tarif communautaire appliqué dans tous les parcs de stationnement).

Ces tarifs seront indexés selon la formule adoptée par la Communauté urbaine le 18 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 1411-2, L1411-3 et L 5215-20-1 du code général des collectivités territoriales ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**Décide** de l'adoption de la nouvelle grille tarifaire horaire et des nouvelles formules d'abonnement pour le parc de stationnement Arlès Dufour à Oullins, telles que décrites ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.**